

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0
Tél. : (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LES RÈGLEMENTS PORTANTS LES NUMÉROS

273

**MODIFIANT L'ARTICLE 4.1, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N°196 ET
AUTORISANT QUELQUES ACTIVITÉS A L'USAGE « RÉSIDENCE DE
TOURISME » À LA ZONE CR-104**

274

**VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 196, DU
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 197 ET DU RÈGLEMENT RELATIF
A L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS N° 195, EN
CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 323-05-22 DE LA MRC DE
CHARLEVOIX-EST**

ONT ÉTÉ ADOPTÉS LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 NOVEMBRE 2022

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU
502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE
DIX-SEPTIÈME (17^e) JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

Gérald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier-trésorier adjoint